

-----  
SECRETARIAT GENERAL  
-----

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT  
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 23 OCT 2019

-----  
DIRECTION DE L'ORGANISATION  
DES CONCOURS

N° \_\_\_\_\_/MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,  
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
-----

**COMMUNIQUE**

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre alphabétique au concours professionnel de recrutement de six (06) élèves Conseillers de Jeunesse et d'Education Permanente, session 2019.

Ce sont :

**CONSEILLERS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION PERMANENTE**

**ADMISSIBLES**

N°ORDRE	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	DATE NAISS.
1	BASSINGA/NEBIE SOLANGE	278315	10/05/87
2	COMPAORE KARIM	258186	14/03/86
3	DABILGOU/COULIBALY YABIL DJENEBA	258175	22/09/79
4	DAO SIAKA LONSANI	258184	31/12/87
5	DIPAMA ISSA	237946	22/04/76
6	DOUMBERE ANTIMBE	262398	31/12/88
7	OUEDRAOGO NOAGA	304576	31/12/88
8	OUEDRAOGO OUSSENY	278349	05/10/86
9	SAKIRA JEANNE D'ARC	237951	03/06/85
10	SAWADOGO OUMAROU	304570	18/03/86

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

CONSEILLERS DE JEUNESSE ET D'ÉDUCATION PERMANENTE

Par ailleurs, les candidats déclarés admissibles sont invités à déposer leur dossier physique conformément aux communiqués d'ouverture du concours au plus tard quinze (15) jours après la publication du résultat provisoire auprès de:

- l'Agence Générale de Recrutement de l'Etat pour les candidats de la région du Centre;
- la Direction Régionale de la Fonction Publique pour les candidats des autres régions.

L'admission ne sera effective qu'après la validation du dossier.

Pour le Ministre et par délégation  
le Secrétaire général

  
SOULEYMANE LENGANE

